

135

E 2802(-)1967/78/12

[DoDiS-7228]

*Le Chef de la Division des Affaires politiques du Département politique,
A. Zehnder, au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

Copie

No AG

Berne, 21 février 1952

J'ai eu la visite de M. Reams. Il a abordé entre autres le problème des relations entre le NATO et l'OECE¹. Il a posé notamment les questions suivantes:

1. La Suisse est-elle opposée à ce que la nouvelle organisation économique du NATO ait son siège à Paris?
2. La Suisse est-elle opposée à ce que l'OECE soit éventuellement vidée de sa substance, tout en continuant à exister sur le papier?
3. La Suisse aurait-elle des objections à ce qu'on liquide complètement l'OECE?

Pris un peu au dépourvu, j'ai donné à M. Reams les réponses suivantes:

ad 1. Ce à quoi la Suisse tient, c'est que l'OECE demeure complètement indépendante vis-à-vis du NATO. Pour des raisons «d'optique», la Suisse aurait préféré que le siège de la nouvelle organisation du NATO ne se trouvât pas au même endroit que celui de l'OECE, mais si l'indépendance est sauvegardée, même au cas où le siège du NATO serait fixé à Paris, nous ne ferons pas d'objection. D'ailleurs, c'est aux membres du NATO de décider où se trouvera le siège de cette organisation, et la Suisse n'a pas à exprimer une opinion.

ad 2. Je puis comprendre que pour les membres de la communauté atlantique il est plus intéressant d'examiner les problèmes économiques en relation avec les problèmes du réarmement. L'OECE, en effet, ne pourrait pas remplir cette tâche pour la simple raison que ni la Suisse ni la Suède ne pourraient consentir que cette organisation s'occupe de questions militaires et d'armement. Si la communauté atlantique arrivait à la conclusion que les problèmes économiques de l'Europe ne peuvent être résolus indépendamment des nécessités du réarmement, la Suisse le comprendrait. On ne pourrait pas nous demander, en revanche, de continuer à faire partie d'une organisation vidée complètement de sa substance. Pour ma part, je regretterais ce développement, car notre participation à l'OECE concrétise notre sentiment de la solidarité européenne.

ad 3. Si la décision était prise de liquider purement et simplement l'OECE, la Suisse ne serait, je crois, pas trop fâchée. Nous saurions arranger nos relations économiques sur le plan bilatéral aussi bien que sur le plan multilatéral. Dans certains cas même, la défense des intérêts suisses se trouverait facilitée.

1. Cf. N° 42 dans le présent volume.